Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 1006

Artikel: Finances de la SSR : vive la crise

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020448

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FINANCES DE LA SSR

Vive la crise

(yj) On savait la SSR en position difficile, dans l'attente impatiente de toucher le produit d'une hausse de 30% des redevances radio-télévision, qui d'ailleurs n'apporterait au mieux qu'un soulagement momentané. Mais d'ici à penser que les traitements et cachets étaient financés par l'emprunt depuis la moitié de l'année courante...

Comment en est-on arrivé là? D'où vient le trou estimé présentement à 200 millions, après un déficit de «seulement» 45 millions à fin 1989? Les syndicats ont raison de poser tout haut la question, même si leurs délégués au comité central ont eu en mains les documents laissant prévoir la catastrophe. Sans disposer des rapports de l'inspectorat interne, toujours considérés comme exagérément alarmistes par la direction des finances de la SSR, les représentants du personnel ont pu voir le budget 90, et surtout la planification financière 1990-94, établie en été 1989: elle prévoyait un taux d'inflation de 4% pour l'année courante, de 3,5% pour 1991 et de 2,5% pour la suite, avec des déficits dépassant les 100 millions dès 1992; pour équilibrer le résultat global, il fallait alors une hausse des redevances de 20% dès le 1er janvier 1991 et de 6% deux ans plus tard.

Toutes ces prévisions sont désormais dépassées par l'inflation accélérée, et pour toutes sortes d'autres raisons plus graves, parce que structurelles. Ces dernières années, la SSR a cédé plus que jamais à ce vieux démon des institutions qui les pousse à poser la pyramide sur la tête: il y a trop de cadres supérieurs, de directeurs et d'adjoints dans toutes les unités administratives. A cela s'ajoutent divers facteurs de hausse des coûts, sur plusieurs années au moins: une convention collective du travail exemplaire, mais d'une application fort coûteuse; le rattachement du personnel à la Caisse fédérale d'assurances, avec tous les problèmes de rachat bien connus; le paiement des installations des studios aux PTT qui les ont (plutôt bien) vendues à la SSR; le long combat, en grande partie perdu en 1988, contre «l'emprise» du contrôle fédéral des finances, auquel la Confédération comptait pourtant avec raison faire exercer sa mission de haute surveillance.

Autre élément, peut-être pas essentiel, mais certainement symbolique: la forme

juridique. On oublie peut-être que, tant au niveau national que régional, la SSR est une simple association au sens des articles 60 ss du Code civil, avec tout ce que cela signifie de lourdeur et d'inadaptation à la gestion d'une «entreprise» dont le mouvement d'affaires annuel approche les 900 millions. Il ne fait aucun doute que le comité central ne peut pas vraiment jouer le rôle important que lui donnent les statuts. Tout naturellement, la direction générale prend le dessus - sans que cette prédominance soit avouée comme dans les SA avec l'administrateur-délégué et son comité du conseil, ou dans une fondation avec le président.

S'en sortir

Il faudra beaucoup de courage aux responsables de la SSR pour sortir la radiotélévision de service public de l'ornière financière dans laquelle elle s'est enfoncée — et cela au moment même où elle aurait besoin de toutes ses forces pour faire face à la fois à la concurrence des émetteurs étrangers et privés, et aux attaques virulentes de la droite contre l'autonomie de ses programmes. A moyen terme, les trains successifs d'économies et le redimensionnement envisagé à l'échelle de la direction générale comme des régions ne vont pas résoudre le problème. L'effet de soulagement momentané sera coûteux en termes de climat dans l'entreprise et de situations personnelles douloureuses, sans pour autant que les structures soient réformées.

Or c'est à ce niveau qu'il faut agir, en reposant la pyramide sur sa base, en allégeant les directions régionales (qui devraient au moins loger dans les studios), en dégraissant les services administratifs, toujours plus nombreux par rapport aux gens de programmes.

Côté recettes, la Suisse peut se payer une radio-télévision de service public. Aux deux piliers de financement jus-

qu'ici exploités (redevances et publicité TV) doit s'ajouter une aide fédérale au titre de ce service justement, par analogie avec les «prestations pour l'économie générale» dans le secteur des transports ferroviaires par exemple. C'est la seule manière d'échapper à une dépendance irréversible déjà évidente, même dans les programmes radio, qui anticipent sur les dispositions de la future loi radio-TV: le sponsoring — ou le parrainage — qui fait des ravages dans les grilles d'été et va se généraliser sur les ondes pour financer jeux et animations divers, à moins qu'une autre source permette d'échapper à cette publicité (mal) déguisée, et finalement beaucoup moins coûteuse pour les (faux) annonceurs, du type grande-maison-à-succursales-multiples-avec-siège-à-Zurich.

Moins bon mais plus cher

Il y a beaucoup à faire pour tirer la SSR de sa très mauvaise position actuelle. Quoi qu'on en dise, la diminution de postes de 6% pour l'ensemble du pays, ainsi que la réduction des investissements de 25%, vont entraîner une baisse du niveau des prestations, qui évolueront donc en sens inverse de la taxe. Et comme si cela ne suffisait pas, les responsables de la SSR vont devoir compléter les exercices d'économie successifs par des choix à plus long terme, en affrontant les vraies questions: faut-il poursuivre l'occupation «schürmanienne» de tous les terrains? Où se situent les limites de la diversification de l'offre de programmes? Quelle est la mission, unique et irremplaçable, d'une radio-télévision de service public? En clair et concrètement, par exemple: faut-il neuf programmes de radio (trois par région), hypocritement financés en partie par le produit de la publicité à la télévision?

S'il n'y avait pas tant de planificateurs et d'analyseurs de sondages, si les programmes dépendaient plus de la réflexion politique que de la dictature des taux d'audience, la réponse à ces questions fondamentales viendrait sans peine; et sans reproche — tout juste une grogne sans commune mesure avec le mécontentement général provoqué aujourd'hui par l'absence de choix clairs. Reste à saisir la chance unique offerte par la crise majeure que connaît aujour-d'hui la SSR.